



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-371 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 10 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-434 modifiant le règlement numéro 2022-371 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2026-434 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 17 AOÛT 2026

Annie Bellefleur
Greffière-trésorière par intérim